



VILLE DE
LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux à bons de commande multi attributaires de maçonnerie dans les espaces publics et privés communaux de la ville de La Trinité (06340)

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de La Trinité
19, rue hôtel de ville
06340 La Trinité

Téléphone : 04.93.27.64.09

Fax : 04.93.54.90.91

Adresse internet : <http://www.ville-de-la-trinite.fr/>

E-Mail : jessica.gaudin@villelt.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Marché de travaux à bons de commande multi attributaires de maçonnerie dans les espaces publics et privés communaux de la ville de La Trinité (06340)

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Commune de La Trinité

Code NUTS : FR823

CPV global à la consultation

CPV principal : 45262522-6

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 80 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 80 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 80 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 80 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Pas d'avance

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
Prix	60 %
Technique	40 %
<i>Moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations (moyens humains, moyens techniques)</i>	30 %
<i>Compétence environnementale</i>	10 %

Modalités de mise en œuvre des critères

Chaque critère est noté sur 100 puis pondéré par pourcentage.

1. Critère **Prix**

Critère prix des prestations au vue du DQE = 60 %

2. Critère **Technique**

Valeur technique = 40%

2.1. Sous-critère Moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations (moyens humains, moyens techniques) = 30 %

2.2. Sous-critère Compétence environnementale = 10 %

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 20250203

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2025

Date limite de réception des offres : 10/03/2025 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif.

Modalités de financement des prestations : Financé par le budget de la collectivité.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions :

L'accord-cadre démarrera à la date de notification.

L'accord-cadre a une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

Chaque reconduction a une durée de 12 mois.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après l'attribution de l'accord-cadre, la personne signataire de l'accord-cadre pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.